

Incurie dans le logement et syndrome de Diogène

Entre l'absence de soin de l'un et le prendre soin de l'autre
Une démarche d'aller-vers

Rencontres Régionales Habitat et Santé Environnement
Montpellier le 12 octobre 2021

**Constats ayant conduits à la création
de la plateforme de coordination départementale pour la prise en
charge des situations d'Incurie et syndrome de Diogène**

- ❖ Problématiques croisées habitat/habitant
- ❖ Grand **isolement social/repli** de la personne
- ❖ **Méfiance** , défiance, refus d'ouvrir le logement
- ❖ **L'absence de demande** alors même que la personne semble avoir besoin de tout
- ❖ Grande difficulté pour évaluer les **risques pour la santé et la sécurité** de l'un comme des autres
- ❖ Une souffrance et des fragilités psychiques qui requièrent une **écoute qualifiée et une compétence clinique**
- ❖ Manque de temps institutionnel pour aller au devant de
- ❖ Une désaffiliation sociale souvent majeure associée à une rupture totale de soins alors même que la santé de la personne est en péril et nécessite un suivi médical soutenu.

- Des situations mettant en échec les modalités d'intervention basée sur la demande
=> démarche d'aller-vers
- Des situations d'une grande complexité exigeant la mobilisation de plusieurs compétences dans l'interdisciplinarité, ainsi qu'une intervention à multiniveaux
 - => acculturation, articulation et coordination
- Un traitement des situations très chronophage
=> travail sur les différentes temporalités
- Le recours aux mesures coercitives présentant des risques majeurs pour la personne,
=> Soutien respectueux de l'intégrité physique et psychique, démarches de soin

Après signalement à l'ARS, via voltaire peut-être missionnée pour prendre en charge les situations

Une démarche « d'aller vers » phasée

Un travail de recueil d'informations complémentaires à la fiche de signalement visant à :

- **Evaluer** plus finement la situation et son contexte, les risques du point de vue de l'habitat et de l'habitant-e ;
 - Etablir un lien avec les acteurs locaux encore en présence ;
 - **Entrer en relation** et proposer un **accompagnement** le plus **ajusté** possible.
- ✓ tout en s'attachant à préserver **l'intégrité et la dignité des personnes** concernées
 - ✓ sans recouvrir le champ de compétence des différents acteurs institutionnels et associatifs

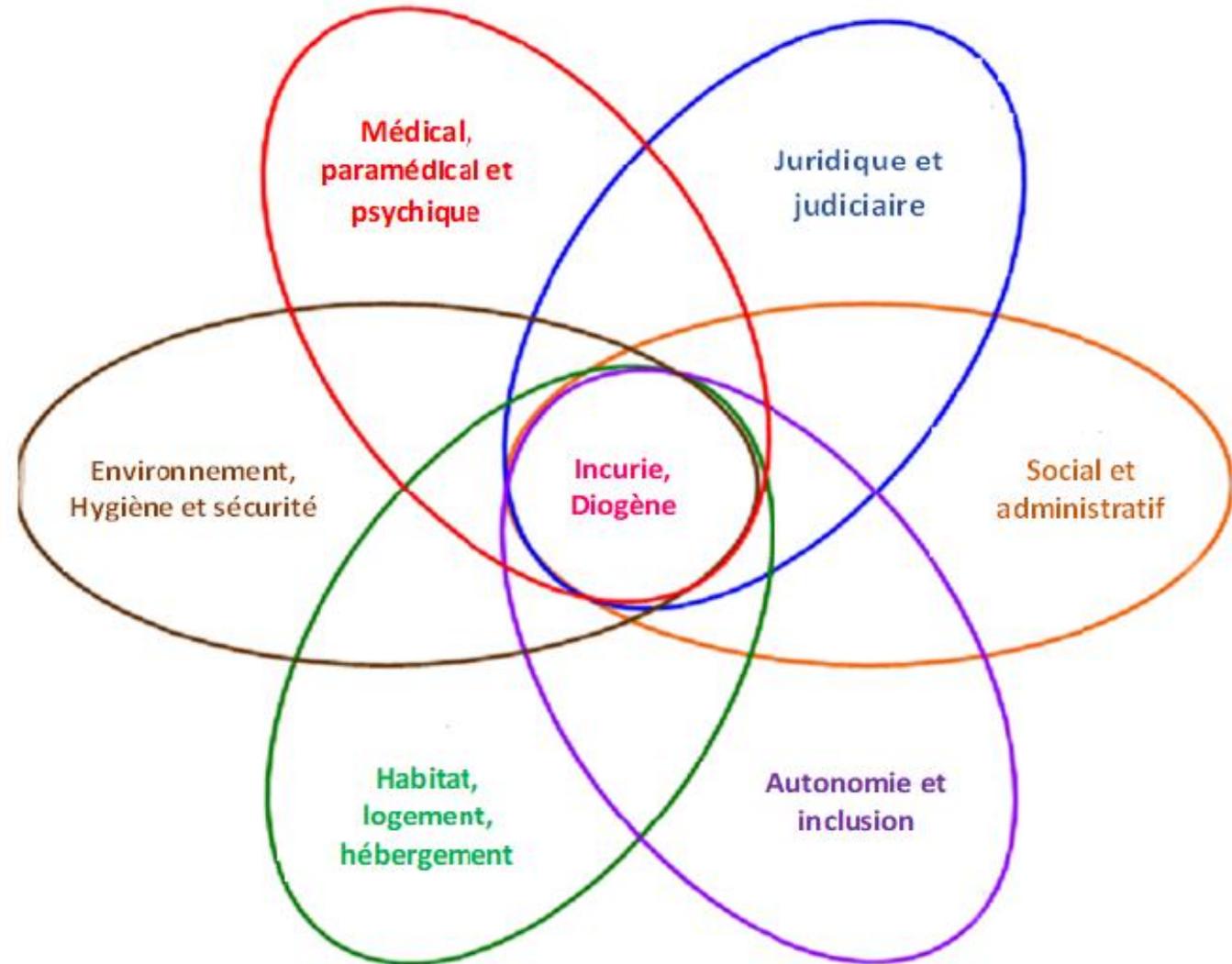
La Co-définition d'une stratégie d'intervention en partenariat avec les acteurs locaux en présence et selon l'adhésion ou le déni constaté

Il s'agit d'articuler la compétence de chacun et d'ajuster le phasage des interventions en regard de :

- ✓ la singularité de la situation,
- ✓ l'état et la temporalité psychique de la personne,
 - ✓ son histoire et sa trajectoire de vie,
- ✓ son environnement et les ressources du territoire.

Organiser la mise en place d'interventions concertées et conjuguées via

- ✓ Une mobilisation de différents acteurs publics et privés intervenant dans des champs très divers
- ➔
- ✓ Un accompagnement à la croisée d'approches sanitaires, sociales, environnementales et parfois judiciaires et juridiques.



Témoignage d'une pratique clinique particulière

Conclusion

Le partenariat multiple dans la prise en charge des situations d'incurie est tout à fait essentiel à la « réussite » de l'accompagnement de ces situations complexes.

La prise en charge fait appel à un double travail :

- un **travail collectif d'élaboration des interventions**, situé à l'interface de différents champs de compétences et secteurs d'action ;
- un **travail sur les représentations de chacun** des partenaires au prisme de son corps institutionnel de profession et ce, afin de construire une **culture commune d'intervention** dans la prise en charge des situations.

Conclusion générale

Perspective d'un protocole ou d'une charte de coopération pour :

1. Clarifier le **cadre, le contexte et les modalités** d'intervention de chacun ;
2. Préciser, **l'engagement éthique** de l'équipe dédiée à la mission ;
3. Resituer dans un cadre formel le **partage d'informations à caractère secret tout en respectant l'intégrité** aussi bien des personnes accompagnées que des professionnel-le-s accompagnant.